



*SAINT-CERGUES*  
*COMPTE-RENDU DU*  
*CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2015*

**PRESENTS :** Mmes M. G. DOUBLET - D.COTTET – R. BOSSON - M. BRIFFAUD - J-M.PEUTET – P.BURNIER - C.SCHNEIDER – J. CREDOZ - M.C. BALSAT – J.M. COMBETTE -G. LYONNET – F. MOUCHET – G. LEONE DE MAGISTRIS – B. DONSIMONI - M.WIRTH – C. MOUCHET-K.AILLAUD – S. BONNARD – F. SOUFFLET

**ABSENTS:**

**PROCURATIONS :** E. FEVRIER à M.C. BALSAT – B. SOFI à C. MOUCHET – A. BARATAY à D. COTTET – A. ZAMENGO à G. DOUBLET

Assiste : Madame Christiane ARMAND

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil municipal à 20h00 en précisant qu'il y a 2 points à ajouter à l'ordre du jour, à savoir :

- Versement par moitié à la commune de Juvigny de la subvention perçue par la commune pour le carrefour chemin des Corbeilles.
- Demande de subvention à Savoie biblio (modification d'une délibération

**1°) Approbation du compte-rendu du 30 juillet 2015 :**

Le conseil municipal approuve ce compte-rendu.

**2°) Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :**  
Madame Danielle COTTET

**3°) informations, actualités sur les commissions communales, intercommunales, structures intercommunales :**

**Mme D. COTTET:**

P.L.U. : le compte rendu des différentes réunions a été donné en réunion de municipalité le jeudi soir.

La réunion publique du 27 août 2015 s'est bien passée. Les documents d'urbanisme sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie. Le diaporama du compte-rendu de la réunion publique est donné sur Internet, sur le site de la mairie.

Commission Urbanisme : la prochaine commission aura lieu le 21 septembre 2015 à 18 heures.

Congrès des Maires : il aura lieu les 17, 18 et 19 novembre prochains, pour les inscriptions, s'adresser auprès du secrétariat du Maire.

**M. J.M. PEUTET :**

- Commission de l'Environnement : celle-ci est fixée au mardi 29 septembre 2015 à 19 h 30
- La plante la « Renouée du Japon » a été éradiquée dans les endroits recensés
- Le parking des vélos est à déplacer en raison des travaux
- Natura 2000 : une réunion publique sera organisée à la salle multi média en novembre.

**M. C. SCHNEIDER :**

-Bâtiment multifonctionnel :

- La grue a été démontée
- La partie périscolaire est hors d'eau, hors d'air et la chape a été coulée
- La bibliothèque : le volume est en bois

Tout se passe bien quant à l'édification du bâtiment, ça suit son cours.

## **M. R. BOSSON :**

### Commission travaux :

- . La réception des travaux sur la R.D.15, au carrefour de Juvigny et le chemin des corbeilles, a été faite le 02/09/2015, une réserve malgré tout : un « rampant » doit être modifié ; le candélabre est à poser et le marquage sera fait prochainement.
- . Parking de la mairie : 2 places « handicapé » ont été marquées ainsi que 6 places réservées aux visiteurs et 1 place pour un élu. Le restant du parking derrière la mairie sera « privé » : il sera posé un panneau d'interdiction avec panonceau « réservé aux visiteurs et aux élus » de la mairie et un « dépose minute » pour les parents d'élèves.
- . Carrefour Vy de l'Eau/Route de Moniaz/Route des Bois Davaud/Chemin de l'Île : les ronds-points seront effacés et il sera installé 4 panneaux de « priorité à droite » et en amont des panneaux « carrefour modifié ».
- . Le boxer communal est toujours à vendre.
- . Les travaux allées du Panfonnex et du Château seront effectués à l'automne, montant du devis 26 868 € TTC.

### **M Le Maire :**

- . La réunion publique du PLU s'est bien passée.
- . La réunion du 02 septembre dernier, pour le vandalisme qui a eu lieu aux Ets TARDY a eu un effet positif sur les interpellés.
- . Les faits de vandalisme sur Terret : les « délinquants » ont été interpellés le week-end dernier (carrosserie des voitures rayées, pneus crevés...)
- . La rentrée des classes s'est bien déroulée et l'école maternelle ravie des travaux remercie la municipalité.
- . La violence routière : la date du vendredi 11 septembre 2015 a été retenue pour passer le film de Coline SERRAUT : « tout est permis », certains membres de la ligue contre la violence routière seront présents.
- . Le 27 août 2015, le T.G.I. a jugé l'affaire SUIVENG-COIGNOUX, ce jugement est en délibéré.
- . Une réunion avec l'entreprise IXIME concernant le devenir du bâtiment de la Gare a eu lieu : un géomètre va être mandaté, le diagnostic a été rendu et un point sur la pollution éventuelle va être établi.
- . Les rencontres culturelles du Grand Genève auront lieu le 05 septembre 2015.
- . Le Maire d'Annemasse recevra la légion d'Honneur des mains du Président du Conseil Régional avec la présence du Premier Ministre Manuel VALLS.
- . Le label swissness reste valable pour les agriculteurs de la zone franche.
- . Une réunion de police gendarmerie aura lieu le vendredi 11 septembre à 10 heures à LUCINGES et un Adjoint (ou deux) devra remplacer Monsieur le Maire absent pour une semaine de vacances.
- . Le 25 septembre 2015 à 10 h 30 la Croix Rouge fête ses 10 ans avec la Vice-Président de la Croix-Rouge et une petite fête est organisée.
- . Le 26 septembre 2015 à 10 h 30, le SM3A fête ses 20 ans d'existence à BONNEVILLE, dans ses locaux.
- . Le mercredi 09 septembre 2015, les commissions de l'Agglo seront réinstallées, un délégué pour la SIGEM était manquant : M.C. BALSAT a été désignée pour en faire partie. Pour l'Office du Tourisme, Mme Catherine DEREMBLE représente l'ensemble des communes et pour Saint-Cergues : M. Gabriel DOUBLET, membre titulaire et Mme Danielle COTTET membre suppléant.

### **4°) Délégation de signature à Monsieur le Maire :** quatre décisions ont été prises :

- Marché pour le nettoyage des bâtiments communaux et des vitres : l'entreprise PG Nettoyage a remporté le marché divisé en 2 lots pour 69 552 € TTC et 11 151 € TTC.
- Marché de travaux à bons de commande de voirie – réseaux divers – enrobés et marquage au sol : ce marché est divisé en 2 lots – 1<sup>er</sup> lot voirie : c'est l'entreprise COLAS qui a remporté le marché pour un montant de 424 000 € et le 2<sup>ème</sup> lot le marquage au sol : c'est l'entreprise PROXIMARK pour un montant de 10 000 €.
- Marché pour la fourniture, livraison et installation de mobilier de bibliothèque : l'entreprise IDM a remporté le marché pour un montant de 113 421,33 €
- Marché pour la fourniture de documents pour la nouvelle bibliothèque : le marché est à bon de commande et alloti en 4 lots :

Lot N° 1 - Achat de livres : fiction et documentaires adultes et jeunesse : SAS Decitre, pour un montant minimal de 31 000 € H.T.

Lot N° 2 - Achat de bandes dessinées : adultes et jeunesse : B.D. Fugue, pour un montant minimal de 11 000 € H.T.

Lot N° 3 - Achat de phonogrammes : adultes et jeunesse : Gam SAS, pour un montant minimal de 22 000 € H.T.

Lot N° 4 - Achat de vidéogrammes : fiction et documentaires adultes et jeunesse : AIDAV, pour un montant minimal de 52 000 € H.T.

**5°) Loyer du bâtiment commercial : demande de remise gracieuse :** Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition de remise gracieuse pour un loyer relatif au bail du local commercial sis 1074 rue des Allobroges concernant une partie du loyer du mois d'août jusqu'au 18 inclus, soit la somme de 348,39 Euros, le médecin n'exerçant plus : le Conseil Municipal refuse à l'unanimité, moins une voix, la remise gracieuse.

**6°) T.L.E. remise de pénalités :** M. le Maire expose au Conseil Municipal, que le Comptable du Trésor nous a transmis une demande de remise de pénalités de retard relative à la Taxe Locale d'Équipement de Monsieur et Madame Christophe THALMANN : conformément aux positions prises au long des années par le Conseil Municipal de Saint-Cergues, un avis défavorable est donné.

**7°) Location licence IV : demande de mutation :** Monsieur le Maire rappelle que la licence IV, appartenant à la commune, avait été louée à Sanday Tea en décembre 2013 mais que cet établissement change de propriétaire au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Au vu du courrier recommandé avec accusé de réception, il est nécessaire de résilier le bail au nom de la Société Sanday Tea et d'établir un nouvel acte au nom du nouveau propriétaire « Au Café Gourmand » au 04 septembre 2015 : le Conseil Municipal prend acte et accepte ce transfert.

**8°) Bail appartement mairie : signature :** Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un logement au-dessus de la mairie s'est libéré et qu'en raison de la venue d'un nouveau médecin le logement lui est réservé. Le bail démarre au 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour une durée de 6 mois renouvelable. Le montant du loyer est fixé à 500 Euros et 100 Euros de charges mensuelles (chauffage), eau et électricité en plus ainsi que la taxe d'habitation, pour une superficie de 107,07 m<sup>2</sup>. Cette location est consentie au nouveau médecin dans le cadre de ses activités de médecine générale au cabinet sis 1074 rue des Allobroges : le Conseil Municipal donne son accord pour la location de cet appartement en raison de son installation en tant que médecin sur la commune.

**9°) Convention d'occupation précaire pour un appartement communal destiné à un agent soumis à astreinte : signature :** Suivant le décret N°2013-651 du 19 juillet 2013 modifiant le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme des concessions de logement, Monsieur le Maire précise qu'un agent est chargé de la surveillance des salles communales et de l'école maternelle et qu'il est nécessaire de la désigner par arrêté pour l'occupation d'un appartement sis 1013 rue des Allobroges, pour utilité de service. Cet appartement, dont la superficie est de 84,26 m<sup>2</sup>, abrite une famille de 4 personnes (2 adultes et 2 enfants). Le loyer est fixé à 600 Euros mensuel (prix du marché) et 100 Euros de charges mensuelles (chauffage, eau chaude, eau froide, électricité). Il existe également un abri à matériel : le Conseil Municipal donne son accord pour la location de cet appartement.

**10°) Ecole de musique LANNACROCHE : demande de subvention complémentaire :** La commune propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association « Lannacroche » l'école de musique intervenant dans le cadre du T.A.P. pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs. Cette association avait demandé 6 000 Euros, dans le cadre des demandes de subvention et n'avait reçu que 5 000 Euros et qu'il est nécessaire de lui compléter sa demande de 1 000 Euros : le Conseil Municipal donne son accord pour le versement de 1 000 €, 6 voix contre, 2 abstentions et 15 voix pour.

**11°) Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe pour la future bibliothèque :** Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe en raison de la préparation de l'ouverture de la prochaine bibliothèque en 2016 afin de compléter le personnel nécessaire à son fonctionnement, dans le cadre de la mutation d'un agent du patrimoine : le Conseil Municipal accorde cette création de poste, à l'unanimité.

**12°) Versement par moitié de la subvention du Conseil Général à la commune de JUVIGNY, dans le cadre des amendes de police année 2010 – programme 2011 pour des travaux sur le R.D.15, carrefour route des Corbeilles :**

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur le reversement de la subvention du Conseil Général, dans le cadre des amendes de police année 2010 – programme 2011, pour des travaux sur le R.D.15, carrefour route des Corbeilles à la commune de Juvigny. Cette dernière partageant les dépenses d'aménagement, la commune peut lui reverser la moitié de la subvention perçue de 13 500 €, soit 6 750 Euros : Le Conseil Municipal décide de reverser la moitié de la subvention, soit 6 750 Euros à la commune de JUVIGNY.

**13°) OBJET : Demande de subvention auprès de Savoie Biblio pour l'informatisation et services liés à la gestion informatisée de la bibliothèque.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune demande une subvention pour l'informatisation et les services liés à la gestion informatisée de la bibliothèque auprès de Savoie Biblio. Pour la réinformatisation, le logiciel retenu est celui du fournisseur PMB services, pour le matériel informatique, le fournisseur retenu est TILT informatique : le Conseil Municipal demande cette subvention auprès de Savoie Biblio.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au **jeudi 24 septembre 2015 à 20 heures (vote d'une délibération avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015.**

La séance est levée avant 22 heures 30.

La secrétaire de séance,

Danielle COTTET

